

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2008

PRESENTS :

M. Rosier
Mmes Lemmen, Wallez
Mrs Debrue, Capelle, Noël, Barucci, Vicente
Mmes Brejon, Demulder, Lonchamp, Sohier
Mrs Bienfait, Drousie, Horgnies, Lepeurien, Maugars, Philippe, Pot

Mme Haution

Monsieur le Maire remercie les services municipaux, les adjoints et les différentes commissions pour le travail accompli durant l'année 2007.

I – COMPTE DE GESTION 2007

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part.

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Rosier, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur Rosier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses 2007	- 1 342 223.01	- 1 119 509.70
Dépenses annulées	+ 151.30	0.00
Recettes 2007 (hors 1068)	2 145 737.07	808 723.53
Recettes annulées	- 409.25	0.00
Excédent de fonctionnement capitalisé 2006 (1068)		674 288.11
Résultats de l'exercice	803 256.11	- 310 786.17
Résultats 2006 reporté	0.00	1 161 753.46
Excédent ou déficit 07	803 256.11	850 967.31
	1 654 223.42	
Restes à réaliser	0.00	- 900 185.18
Restes à recevoir	0.00	230 057.72
	0.00	- 670 127.46
	984 095.96	

2° constate, aussi bien que pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

III-AFFECTATION DES RESULTATS 2007

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2007 qui est en parfait accord avec le Compte de Gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal.

Le résultat comptable de l'exercice majoré des excédents ou déficits reportés se présente comme suit :

- Section de **fonctionnement**
 - o **excédent de 803 256.11 euros**
- Section d'**investissement**

- excédent de **850 967.31 euros**
- restes à réaliser : **900 185.18 euros**
- restes à recevoir : **230 057.72 euros.**

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- adopte à l'unanimité le compte administratif 2007,
- décide à l'unanimité d'affecter les résultats de fonctionnement 2007 comme suit :
 - 803 256.11 euros pour financement d'une partie des restes à réaliser 2007
- décide d'émettre un titre de recette d'un montant de **803 256.11 euros** au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé"
- décide de reporter l'excédent de l'investissement d'un montant de 850 967.31 euros au budget primitif 2008, au compte 001, opération 100.

III Bis – MODIFICATION TABLEAU DES RESTES A REALISER 2007

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la modification de l'état des restes à réaliser 2007.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de modifier le tableau des restes à réaliser comme suit :

opération	imputation	Restes à réaliser au 31.12.2007	Modification	Nouveau reste à réaliser
102	TOTAL	325 661.71		398 074.80
Grosses réparations	20414	15 000.00	/	15 000.00
	2131	134.51	/	134.51
	2313	310 527.20	+ 72 413.09	382 940.29
103	TOTAL	427 238.02		427 238.02
Voirie-Eclairage public	2128	10 070.24	- 10 070.24	0.00
	2152	24 228.77	+ 10 070.24	34 299.01
	21568	3 560.16	/	3 560.16
	2158	0.00	+ 984.30	984.30
	21576	984.30	- 984.30	0.00
	2315	388 394.55	/	388 394.55
105	TOTAL	116 406.85		43 993.76
Cadre de vie	2315	116 406.85	- 72 413.09	43 993.76

- précise que les restes à réaliser des opérations 101 et 104 restent inchangés.

IV- EXAMEN DES DELIBERATIONS

1) Tarifs Centres de Loisirs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette année, les Centres de Loisirs sans Hébergement **2008** fonctionneront comme suit :

- 6-14 ans Avril : → 9H00-12H00 ; 13H30-16H30 (journées complètes)
- Petite Enfance Juillet/Août → 9H00-17H00 (journées complètes)
- 6-17 ans Juillet/Août → 9H00-17H00 (journées complètes)

et qu'il y a lieu de déterminer les tarifs qui seront appliqués.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs journaliers suivants :

AVRIL (journée complète 6H sans repas ni goûter)

ANNEE	%	RECQUIGNIES			EXTERIEURS		
		ALLOC	NON ALLOC	HORS REG.GEN	ALLOC	NON ALLOC	HORS REG.GEN
2008		3.00	4.50	7.08	10.60	12.10	14.68
RMI		Demi-tarif					

JUILLET – AOUT (journée complète)

ANNEE	%	RECQUIGNIES			EXTERIEURS		
		ALLOC	NON ALLOC.	HORS REG.GEN	ALLOC	NON ALLOC.	HORS REG.GEN
2008		3.64	Alloc + Indem. Forf CAF 2008	Alloc + Ind. Forf + Prest.serv	12.88	Alloc ext + indem.forf CAF 2008	Alloc ext + Ind.forf + Prest.serv
RMI		Demi-tarif					

- décide de porter le droit d'inscription **non remboursable**, par enfant à 30.95 €, pour les centres de juillet et août,

Ce montant sera déduit du titre de recettes adressé au débiteur.

- rappelle qu'un demi-tarif est appliqué
 - o pour les enfants de Recquignies fréquentant les Centres de Loisirs dont les familles bénéficient du Revenu Minimum d'Insertion sous réserve de leur inscription un mois complet)
- précise que la différence sera reversée dans les caisses de la commune par le Centre Communal d'Action sociale,
- précise que toute semaine commencée sera due en totalité

2) Tableau des emplois permanents

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2008, comme suit :

- suppression d'un poste d'Adjoint technique 1^{ère} classe (restaurant scolaire)
- adjonction de deux postes d'Adjoint technique 2^{ème} classe

Grade ou Emploi	Catégorie	AVANT MODIFICATION		APRES MODIFICATION	
		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Directeur Général des Service de 2 000 à 10 000 hab. pourvu par un agent détaché	A	1	1	1	1
Attaché Principal 1 ^{ère} classe	A	1	1	1	1
Rédacteur Territorial	B	1	0	1	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	2	2
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	2	1	2	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	2	1	2	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		8	5	8	5
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	4	4	3	3
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	2	2	4	2
FILIERE TECHNIQUE		8	8	9	7
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	0	0	1	0
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1	1
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	3	3	3	3
FILIERE SOCIALE		4	4	5	4

TOTAL TITULAIRE		20	17	22	16
------------------------	--	-----------	-----------	-----------	-----------

Grade ou Emploi	Catégorie	AVANT MODIFICATION		APRES MODIFICATION	
		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Agent technique 2 ^{ème} classe à temps non complet	C	1	0	1	0
FILIERE TECHNIQUE		1	0	1	0
TOTAL NON TITULAIRE		1	0	1	0

Emplois saisonniers

Grade ou Emploi	Catégorie	AVANT MODIFICATION		APRES MODIFICATION	
		Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	0	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		1	0	1	0
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	2	0	2	0
Adjoint technique 2 ^{ème} classe à temps non complet	C	1	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE		3	0	2	0
Animateur principal	C	2	0	2	0
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	7	0	7	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	2	0	2	0
FILIERE ANIMATION		11	0	11	0
TOTAL EMPLOIS SAISONNIERS		15	0	14	0

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Mr le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- émet un avis favorable à cette proposition.

3) Rémunération du personnel d'encadrement des centres de loisirs

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les rémunérations du personnel d'encadrement des centres de loisirs 2008, en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois de la filière animation, conformément aux décrets n° 97.697 à 701.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de fixer les rémunérations du personnel d'encadrement des centres de loisirs comme suit :

Directeur :

2^{ème} échelon du grade d'animateur principal

Directeur Adjoint :

5^{ème} échelon du grade d'animateur

Diplômé ou stagiaire :

3^{ème} échelon de l'échelle 5-Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe

Non diplômé :

1^{er} échelon de l'échelle 3-Adjoint d'animation 2^{ème} classe

Indemnité de camping : 10.00 euros par nuit

Retenue sur salaire : En cas d'absence, une retenue sur salaire sera effectuée au prorata.

Frais de déplacement pour les directeurs : Les frais de déplacement pour l'utilisation du véhicule personnel par le directeur seront indemnisés en fonction du kilométrage réalisé et seront plafonnés à 230 €.

4) Tarifs concessions cimetièrre et columbarium

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner les tarifs des concessions et du columbarium pour les cimetières de Recquignies et Rocq applicables au **1er Juillet 2008**.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de porter les tarifs à :

CONCESSIONS CIMETIERES

30 ans : 34.00 euros le m²

50 ans : 44.00 euros le m²

COLUMBARIUM

	15 ANS	30 ANS
La case	841.50 €	1177.00 €
La cave urne	1094.50 €	1430.00 €

5) Prime médaille famille française

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner des primes versées aux bénéficiaires de la Médaille de la Famille Française.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de porter le montant des primes comme suit :

Médaille Bronze	35.00 euros
Médaille Argent	50.00 euros
Médaille Or	65.00 euros

6) Bourses communales

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser le montant des bourses communales.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir à 65.00 euros par enfant le montant de la bourse communale.

7) Bons Epargne

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir la participation de la commune concernant le Bon Naissance offert aux parents de la commune.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. le Maire
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir à 16 euros la participation de la commune pour chaque bon d'épargne offert aux nouveau-nés de la commune.

8) Prime personnel communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de revaloriser le montant de la prime versée au personnel communal.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de revaloriser la prime versée au personnel communal pour l'année **2008** et de la porter à 745.00 euros.

9) Jouets de Noël

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de réviser les montants attribués pour les jouets de Noël des enfants du personnel communal.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de fixer les tarifs d'attribution pour l'année **2008** comme suit:

. de la naissance à 3 ans révolus	45.00
. de 4 ans à 9 ans révolus	50.00
. de 10 ans à 14 ans révolus	60.00

10) Prime médaille départementale et communale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner le montant des primes versées aux agents bénéficiaires de la Médaille Départementale et Communale.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir le montant des primes comme suit :

Echelon Argent - 20 ans de service	130.00 €
Echelon Vermeil - 30 années de service	180.00 €
Echelon Or et Grand Or- 38 et 43 années de service	240.00 €

11) Prime départ retraite

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'examiner le montant de la prime versée aux agents admis à la retraite.

Le Conseil Municipal,

*Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir comme suit le montant de la prime retraite :

Moins de 10 ans d'ancienneté	200.00 €
Plus de 10 ans d'ancienneté	400.00 €
Par année supplémentaire à partir de la 11ème année	+ 23.00 €

12-13) Emplacement Forains et camions

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer un tarif pour les emplacements des forains à l'occasion des fêtes foraines et le stationnement de véhicule pour « vente au camion ».

*Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de maintenir les tarifs suivants :
 1. stationnement camion pour vente 38.00 euros
 2. emplacements forains (fêtes foraines)
 1. forfait caravane 10.00 euros
 2. emplacement < ou égal à 100 m² 0.50 euro le m²
 3. au-delà de 100 m² 0.25 euro le m²

14) Adhésion Fonds Local Solidarité Logement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 22.06.1998, le conseil municipal a décidé d'adhérer au Fonds Local Solidarité Logement.

Il y a donc lieu de délibérer sur la participation financière de la commune.

*Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- autorise à l'unanimité le versement de la participation communale au titre du F.L.S.L pour l'année 2008.

15) Bilan des marchés 2007

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le bilan des marchés passés en 2007.

1) Rénovation vestiaires et création d'un club house

Lot 1 – gros œuvre

Entreprise Pistors

Acte d'engagement du 26.10.2007 pour 67 465.76 TTC

Lot 2 – Charpente-couverture

Entreprise Beuvelet

Acte d'engagement du 26.10.2007 pour 6 294.55 TTC

Lot 3 – Menuiseries extérieures

Entreprise MFM

Acte d'engagement du 26.10.2007 pour 61 564.09 TTC

Lot 4 – Menuiseries intérieures

Entreprise Grosfils

Acte d'engagement du 26.10.2007 pour 34 815.20 TTC

Lot 5 – Electricité - VMC

Entreprise Frydel

Acte d'engagement du 26.10.2007 pour 46 434.70 TTC

Lot 6 – Plomberie - sanitaire

Entreprise Ecotherm

Acte d'engagement du 26.10.2007 pour 13 617.46 TTC

Lot 7 – Peintures

Entreprise Simon

Acte d'engagement du 26.10.2007 pour 10 524.80 TTC
240 716.56 TTC

2) Travaux de voirie

Lot 1 – réfection trottoirs rues Durin et Brasserie, création parkings Béguinage

Entreprise Lorban

Acte d'engagement du 14.11.2007 pour 128 143.63 TTC

Lot 2 – aménagement carrefour rues Biez-Delattre, rond point Grand Bois

Entreprise Lorban

Acte d'engagement du 14.11.2007 pour 47 005.79 TTC

175 149.42 TTC

3) Mobilier scolaire

Société Delagrave
Acte d'engagement du 23.11.2007 pour **20 505.42 TTC**

4) Clôtures, VRD, ferronneries

Lot 1 – clôtures – pare ballons

Entreprise Closambre
Acte d'engagement du 12.12.2007 pour 31 001.99 TTC

Lot 2 – VRD

Entreprise Lorban
Acte d'engagement du 12.12.2007 pour 55 267.16 TTC

Lot 3 – Ferronnerie

Entreprise Facinor
Acte d'engagement du 12.12.2007 pour 35 855.06 TTC
122 124.21 TTC

**Le conseil municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,**

- valide cette présentation.

16) A.M.V.S – règlement de collecte des déchets

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire de l'A.M.V.S a approuvé, lors de sa séance du 25.10.2007, un règlement de collecte des déchets.

Ce dernier définit les déchets pris en charge par l'agglomération, l'étendue du service, les conteneurs autorisés, les modalités de collecte et de présentation des différents déchets, les consignes à respecter par les usagers ainsi que d'autres informations utiles.

Le règlement comprend également des recommandations portant notamment sur la voirie, les lotissements et les aires et locaux de stockage des déchets.

Il y a lieu de valider ce règlement sous forme d'arrêté municipal.

***Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,***

- autorise à l'unanimité le maire à prendre un arrêté municipal pour valider le règlement de collecte des déchets établi par l'AMVS.

17) Repas adultes – tarifs extérieurs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 19.12.2007, le conseil municipal a fixé les tarifs, au 01.01.2008, des repas pris au restaurant scolaire.

Il y a lieu de fixer un tarif pour les « repas 3^{ème} âge » pris au foyer restaurant par les personnes extérieures.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- décide à l'unanimité de fixer à 9.40 euros, le montant du « repas 3^{ème} âge extérieur » pris au foyer restaurant.

18) Demande d'admission en non valeur TR 1428/2006

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la trésorerie ne parvient pas à recouvrer le titre n° 1428/2006 et sollicite son admission en non valeur pour un montant de 3.60 euros.

*Le conseil municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- émet à l'unanimité un avis favorable à l'admission en non valeur du titre n° 1428/2006 pour un montant de 3.60 euros.

19) Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la municipalité a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, un Contrat Enfance (CE) et un Contrat Temps Libre (CTL) pour les différentes actions menées en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Contrat Enfance :

- Extension CLSH maternelle juillet (+ 8 enfants)
- Création CLSH maternelle août
- Eveil musical 4-6 ans Rocq
- Eveil musical 4-6 ans Recquignies
- Eveil culturel

Contrat Temps Libre

- Coordination des actions en direction de l'enfance et de la jeunesse
- Extension CLSH + de 6 ans Juillet en journées complètes
- Activités piscine

Nos contrats CE et CTL expiraient en 2007 et sont transférés et remplacés par un nouveau dispositif : le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) à compter de 2008.

Il y a lieu de délibérer sur le transfert des contrats CE et CTL en CEJ.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- autorise à l'unanimité le transfert des Contrat Enfance et Contrat Temps Libre en Contrat Enfance Jeunesse pour les actions indiquées ci-dessus, à partir de 2008,
- autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse correspondant.

20) Désignation des représentants de la municipalité au G.I.P

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite aux récentes élections municipales, il y a lieu de désigner les nouveaux représentant de la municipalité au G.I.P (1 titulaire + 1 suppléant).

Candidat titulaire : Rosier Ghislain

Candidat suppléant : Vicente Jean-Paul

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,*

- désigne en qualité de représentants de la municipalité au G.I.P,
 - o Monsieur ROSIER Ghislain, titulaire
 - o Monsieur VICENTE Jean-Paul, suppléant

21) Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Il appartient aux conseillers municipaux de proposer une liste de 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants, parmi lesquelles le Centre des Impôts retiendra 8 titulaires et 8 suppléants.

Le Conseil Municipal propose à l'unanimité les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DAVID Bruno (TP) 61 rue des viviers - ROUSIES	WARIN Claude 133 Route de Boussois-ASSEVENT
LEPERS Pierre (Bois) 14 rue de la gare - RECQUIGNIES	JEANLIN Roland (Bois) 5 rue des meuniers - RECQUIGNIES
GOBERT Yves (TP) 22 cité Jean Rostand - RECQUIGNIES	DELCROIX Philippe (TP) 4 rue Maurice Druart - RECQUIGNIES
RICHEZ Erick (TP) 7 rue de la gare - RECQUIGNIES	VENEL René 26 rue d'Ostergnies - RECQUIGNIES
LESTOQUOY Anne-Marie 45 B rue du 6 septembre - RECQUIGNIES	LECOMPTE Jean-Pierre 30 rue René Fourchet - RECQUIGNIES
BATTIST Vincent 2 rue Maurice Druart - RECQUIGNIES	WANTY Roland 24 rue Armand Beugnies - RECQUIGNIES
DEBRUE Didier 88 rue René Fourchet - RECQUIGNIES	POCHEZ Claude 16 rue de Rocq - RECQUIGNIES
DUCHATEAU Thérèse 4 Chemin des Wetz - RECQUIGNIES	DELAPORTE Guy Rue Paul Ronval - RECQUIGNIES
LIXON Alex 3 rue Paul Ronval - RECQUIGNIES	CLEMENCEAU Camille 57 Rue Armand Beugnies - RECQUIGNIES
NOEL Claude 25 Résidence J. Prévert - RECQUIGNIES	BRICHOT Othon 3 Cité du Grand Bois - RECQUIGNIES
BETTENS Paul, ferme du Château 14 rue d'Ostergnies - RECQUIGNIES	CHARVIN Johann 60 Rue Armand Beugnies - RECQUIGNIES
DEL PUPPO Pierre LP L. Armand – rue Mermoz - JEUMONT	RIGHETTO Jean-Claude 3 Chemin des Meuniers - RECQUIGNIES
MAUGARS Gérard 39 rue du 6 septembre - RECQUIGNIES	CAIL Marcel 22 Rue de la paix – RECQUIGNIES
BERTRAND Paul 31 Rue Roland Nogent - RECQUIGNIES	BARTOSIK Daniel 60 G1 Rés. Gérard Philipe - RECQUIGNIES
DELFOSSÉ Michel 2 rue de la barque - RECQUIGNIES	LANGLET Michel 2 Place Pasteur - RECQUIGNIES
BLAICHE Jean-Michel 19 Résidence Jean Rostand - RECQUIGNIES	LOUCHAERT Roland 7 Quartier Dérumont – RECQUIGNIES

V – BUDGET PRIMITIF

1) Examen de la Section de Fonctionnement

- a. Examen des services administratifs, technique, périscolaire
- b. Examen des subventions

c. Examen des recettes

2) **Examen de la section d'investissement**

3) **Prévision B.P 2008**

VI – TAXES ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'avant de procéder au vote du budget primitif 2008, il y a lieu de fixer les taux des taxes communales qui seront appliqués en 2008.

*Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,*

- vote à l'unanimité les taux suivants pour les taxes 2008
 - o Taxe d'habitation 22.04 %
 - o Foncier bâti 25.47 %
 - o Foncier non bâti 57.10 %
- vote à l'unanimité le budget primitif 2008 au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

VII – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil d'Administration du C.C.A.S se compose :

- d'un Président
- de membres élus et de membres nommés, en nombre égal.

C'est au Conseil Municipal qu'il appartient de fixer le nombre des membres du C.C.A.S, à raison de 8 membres maximum.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- fixe à cinq le nombre des membres élus et des membres nommés du C.C.A.S.

Monsieur le Maire précise que les membres élus en son sein par le Conseil Municipal, le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Candidats :

- Mme LEMMEN Nadine
- Mme WALLEZ Linda
- Mme BREJON Peggy
- Mme DEMULDER Karine
- Mme SOHIER Sylvie

Le conseil municipal ayant procédé au vote, Monsieur le Maire déclare élus, membres du conseil d'administration du CCAS

- Mme LEMMEN Nadine
- Mme WALLEZ Linda
- Mme BREJON Peggy
- Mme DEMULDER Karine
- Mme SOHIER Sylvie

VIII – DIVERS

A) Distribution du muguet le mercredi 30 avril 2008 à 18H

Fait le 04.04.2008.

Diffusion :

- Membres du conseil municipal
- Classeur Elus
- Mme Haution (2)
- Comptabilité
- Service technique
- Etat Civil
- Registre
- Affichage